

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

## ⇒ ADMISSIONS

Les descentes UR BIZIA sont ouvertes à tous. Des limites d'âge spécifiques sont applicables pour certaines rivières sportives.

- ✓ **SAVOIR NAGER EST OBLIGATOIRE** - savoir nager 25 m et s'immerger
- ✓ Etre en bonne condition physique
- ✓ Aucune contre indication à la pratique des sports d'eaux vives et de plein air.

Pour toutes prestations avec des mineurs (centre de vacances, foyers, centres de loisirs...) le responsable devra avant le début du séjour remettre à la direction d'UR BIZIA les brevets de natation de tous les participants, certifiés par un MNS. En dehors de toutes organisations, tout mineur de moins de 12 ans devra être accompagné sur l'embarcation par l'un de ses parents ou représentant légal.

## ⇒ CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION

Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales de vente ainsi que la documentation du stage à TOUS les participants inscrits.

## ⇒ RESERVATIONS - PAIEMENTS

Toute réservation doit être confirmée par écrit accompagnée d'un chèque d'acompte de 30 % du prix total ttc à payer (sauf conditions particulières) adressé au plus tard un mois avant le début des activités, ainsi l'inscription devient définitive. Le solde des prestations sera payable lors de votre arrivée sur présentation de facture.

Après acompte versé et réservation ferme du nombre de participants, **UR BIZIA ne prendra pas en considération les désistements de « dernière minute » sauf cas de force majeure (décès, hospitalisation...) et établira la facture en fonction du nombre de participants inscrits lors de la réservation.**

## ⇒ ANNULATION

Nous vous rappelons que les activités d'eaux vives se pratiquent par temps pluvieux, les participants sont équipés de combinaisons intégrales. En conséquence les activités seront maintenues par temps de pluie. Cependant en qualité de professionnel nous seuls décideront d'annuler l'activité si nous considérons que celle-ci ne peut se pratiquer en toute sécurité (monter des eaux entraînant une crue).

Par contre, si vous décidez d'annuler l'activité pour simple motif d'une météo pluvieuse alors que les conditions de navigation sont tout à fait praticables, **l'acompte versé ne sera pas remboursé et l'intégralité de la prestation sera facturée et devra être payée.**

En cas de force majeure, (décès dans la famille, hospitalisation, etc....) nous conserverons 10 % du prix total des prestations sur justificatif.

En cas d'annulation de notre part pour impossibilité de réaliser le programme (difficultés imprévues, insuffisance de participants...) aucune indemnité ne pourra être réclamée, mais l'intégralité de la somme versée sera remboursée.

Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'obligent (conditions climatiques, rivière en crue...) et dans l'intérêt des participants de modifier le programme en tout temps avec ou sans préavis.

**Pour des raisons de sécurité, UR BIZIA se réserve le droit d'annuler la prestation sans aucun dédommagement, si les participants arrivent sur le site des activités en état d'ébriété.**

⇒ ASSURANCES INDIVIDUELLE ACCIDENT

L'assurance vous garantit contre toute éventualité lors de la pratique du canoë, du kayak, du raft et de la nage en eau vive. Contenu des garanties :

Responsabilité civile / Individuelle accident Frais de recherche et secours / Frais médicaux / Assistance juridique / assistance. Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout évènement de caractère accidentel survenant au cours de l'ensemble des activités précitées.

Cabinet DIOT MONTAGNE - 74 BOURG ST MAURICE

ETABLISSEMENT DECLARE AUPRES DE LA DDJS N° 064 96 ET 0065

Responsabilité Civile : ALLIANZ IARD N° Police : 55208610

5 C esplanade Charles de Gaulle - 33081 BORDEAUX CEDEX

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à le

ETABLISSEMENT

SARL UR BIZIA RAFTING

Nom du responsable